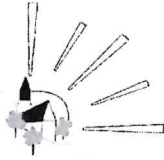


Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026_010A-AI



Mairie de Mours
1 bis rue de Nointel
95260 – Mours

République française
Département du Val d'Oise
Commune de Mours

**ARRÊTE DU MAIRE PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MADAME KATIA LE MOUËL, ADJOINTE**

Le Maire de la commune de Mours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de quatre Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Katia LE MOUËL, Adjointe,

N°2026/010

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 21 mars 2026, **Madame Katia LE MOUËL**, élue troisième Adjointe le 20 mars 2026, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : **Jeunesse, enfance et petite-enfance, scolaire & périscolaire, centre aéré, Culture.**

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Gestion et suivi des dossiers concernant la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, la vie scolaire et périscolaire, centre aéré et la culture.

Article 2 :

Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de la Commune de MOURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, **délégation de signature** à Madame Katia LE MOUËL pour :

-la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7 500 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026_010A-AI

SLOW

-la signature des factures attestant du service fait

-la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision et relevant du domaine de délégation de fonctions visé à l'article précédent

La signature par Madame Katia LE MOUËL des pièces et des actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

Article 3 :

Le présent arrêté

- est inscrit au registre des actes de la mairie
- est adressé à : l'intéressée
Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Trésorière Principale de L'Isle-Adam

Fait à Mours, le 21 mars 2026.

La Troisième Adjointe,



Katia LE MOUËL



Le Maire,



Olivier LESUEUR